

Formation continue

Le Service Formation accompagne les professionnels de l'établissement dans le développement de leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel. Il contribue à la qualité des prises en charge, à l'évolution des métiers hospitaliers et à la sécurisation des parcours professionnels.

Mme Corinne CHRESTEIL

Responsable de la formation continue

Le **Service Formation** accompagne les professionnels de l'établissement dans le développement de leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel. Il contribue à la qualité des prises en charge, à l'évolution des métiers hospitaliers et à la sécurisation des parcours professionnels.

Nos missions

Le Service Formation a pour missions de :

- Mettre en œuvre la politique de formation en cohérence avec le projet d'établissement ;
- Élaborer et piloter le plan de développement des compétences ;
- Accompagner les agents dans la construction de leur projet professionnel ;
- Assurer le suivi administratif, budgétaire et réglementaire des actions de formation ;
- Informer les professionnels sur leurs droits et dispositifs de formation.

Le plan de développement des compétences

Chaque année, un plan de formation est construit à partir :

- Des orientations stratégiques de l'établissement ;
- Des besoins des services ;
- Des entretiens professionnels annuels ;
- Des évolutions réglementaires et des métiers.

Il comprend notamment :

- Les formations d'adaptation au poste de travail ;
- Les formations liées à l'évolution des métiers ;
- Les actions de développement des compétences ;
- Les préparations aux concours et examens professionnels

Lien **Plan de développement des compétences 2026 :**

[Plan de développement des compétences 2026.pdf](#)

Les droits des agents

Conformément au **Décret n° 2008-824 du 21 août 2008** relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière, chaque professionnel bénéficie de droits individuels à la formation.

Les dispositifs mobilisables incluent notamment :

- Le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- Le Congé de Formation Professionnelle (CFP) ;
- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- Le Bilan de compétences ;
- Les périodes de professionnalisation.

Un entretien annuel permet d'identifier les besoins en formation et d'accompagner chaque agent dans son évolution professionnelle.

Un accompagnement personnalisé

Le Service Formation est à l'écoute des professionnels pour :

- Les conseiller dans leurs démarches ;
- Les accompagner dans la constitution de leurs dossiers ;
- Les orienter vers les dispositifs adaptés à leur projet.

Le Centre Hospitalier Valvert a également un
[Centre de formation](#)

•

**CENTRE HOSPITALIER
VALVERT**

78, Boulevard des
Libérateurs
13011 Marseille
04 91 87 67 00